



COTE D'IVOIRE



**CINQUANTE-NEUVIEME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**DECLARATION
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
BAMBA MAMADOU,
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

Monsieur le Président,

des Nations Unies, Monsieur Kofi ANNAN, qui a pris l'initiative d'une réunion de haut niveau sur la Côte d'Ivoire, le 6 juillet 2004 à Addis-abeba, en marge des travaux du 3^{ème} Sommet de l'Union Africaine.

La principale décision de cette concertation a été la convocation à Accra d'un sommet consacré à la crise ivoirienne. Ce sommet dit d'Accra III, je tiens à le rappeler, a été précédé, sur recommandation de la réunion de haut niveau d'Addis Abeba, par la tenue des grandes commissions mixtes ivoiro-burkinabé et ivoiro-malienne en juillet 2004 et par un mini-sommet qui a réuni les Chefs d'Etat de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali le 27 juillet 2004 à Bamako.

Au cours de ces rencontres, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali ont convenu, entre autres :

- de la nécessité d'une redynamisation de leur coopération dans divers domaines, notamment en matière de droits de l'homme ;
- du renforcement des couloirs économiques sécurisés en attendant la réunification de la Côte d'Ivoire ;
- du raffermissement de la coopération en matière de sécurité et de défense, en particulier en ce qui concerne la surveillance des frontières;
- de l'engagement d'éviter que le territoire d'un Etat ne serve de base de déstabilisation d' autres Etats de la sous-région;
- de l'engagement des trois pays à travailler ensemble pour le succès du processus DDR entrepris en Côte d'Ivoire.

Ces différentes rencontres entre la Côte d'Ivoire et ses voisins ont créé un climat de confiance ayant contribué en partie au succès du Sommet d'Accra III qui a eu lieu dans la capitale ghanéenne le 29 juillet 2004, sous la co-présidence de S.E.M. John KUFUOR, Président du Ghana et Président en exercice de la CEDEAO et du Secrétaire Général de l'ONU, S.EM. Kofi ANNAN et en présence d'une dizaine de Chefs d'Etat africains, du Président de la Commission de l'Union Africaine et du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO.

Dans la perspective de la tenue en Côte d'Ivoire d'élections ouvertes, libres et transparentes en 2005, d'importantes décisions assorties d'une feuille de route ont été prises au Sommet d'Accra III. Ainsi :

– Le Président de la République, en raison des graves menaces persistances contre l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire causées par la crise continue, devrait faire valoir les pouvoirs que lui confère la Constitution, en vue de la mise en oeuvre des dispositions de la section III sur l'éligibilité, du programme du Gouvernement de réconciliation Nationale annexé à l'Accord de Linas-Marcoussis pour la fin du mois de septembre 2004.

L'Assemblée Nationale devrait, avant fin août 2004, être convoquée en session extraordinaire pour examiner et adopter tous les textes législatifs prévus par l'Accord de Linas Marcoussis.

Les forces politiques ivoiriennes se sont engagées à commencer le DDR au plus tard le 15 octobre 2004. Elles ont demandé par ailleurs au Premier Ministre et au Gouvernement de fixer un calendrier pour la restauration de l'Administration d'Etat et des services publics sur l'ensemble du territoire national.

A ce jour, le bilan des réformes peut être ainsi établi.

- Au niveau politique, il convient de noter la réintégration des trois ministres limogés du Gouvernement de Réconciliation Nationale et la signature du décret portant délégation de pouvoirs au Premier Ministre, autant d'actes qui ont favorisé la reprise des activités du Gouvernement de Réconciliation Nationale comme l'attestent les séances du Conseil des Ministres tenues depuis lors avec la participation de l'ensemble des membres du Gouvernement.

- Au plan législatif, il me plaît de mentionner la convocation des députés en session extraordinaire depuis le 11 août 2004 pour l'examen des derniers textes issus de l'Accord de Linas Marcoussis.

Je voudrais rappeler que l'Assemblée Nationale a déjà adopté les lois sur:

.l'amnistie ;

.l'identification des personnes et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire ;

.la modification de l'article 26 sur le foncier rural ;

Je financement des partis et groupements politiques et des campagnes électorales sur fonds publics ;

.la déclaration du patrimoine du Président de la République ;

.la ratification du protocole additionnel modifiant

et complétant les dispositions de l'article 7 du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement signé à Ouagadougou le 30 juin 1989;

.la Commission nationale des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Certains textes sont actuellement en discussion au Parlement, d'autres ne sont pas encore inscrits au rôle de cette institution. Il s'agit des projets de loi portant sur:

.la révision de l'Article 35 de la Constitution relative aux critères d'éligibilité à la Présidence de la République ;

.le régime juridique de la communication audio-visuelle ;

.le statut de l'opposition ;

.la déclaration du patrimoine des personnalités élues ;

.la répression de l'enrichissement illicite.

- Au plan militaire, la volonté de paix est manifeste. Ainsi, après plusieurs mois d'interruption, les rencontres dites quadripartites, réunissant les Forces de Défense et de Sécurité et les forces armées des Forces Nouvelles, sous l'égide des Forces impartiales (ONUCI et LICORNE), ont repris.

Il est souhaitable que cette dernière Commission, qui vient de boucler ses travaux, apporte un éclairage sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, y compris celles perpétrées récemment à Korhogo.

Par ailleurs, l'Assemblée Nationale ivoirienne a pour sa part mis en place une Commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur les événements du 19 septembre 2002 et leurs suites en vue de déboucher, selon les vœux de tous, sur une paix et une réconciliation véritables.

La paix et la réconciliation nationale sont incompatibles avec l'impunité.

La communauté internationale devra donc aider la Côte d'Ivoire à identifier les auteurs des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire afin qu'ils répondent de leurs actes devant les juridictions compétentes.

Monsieur le Président,

Nous prenons un nouveau départ. Il est permis d'abandonner le poids des inquiétudes pour emprunter le chemin de l'espérance. Nous sommes résolus, tous les ivoiriens sans exception, à taire définitivement les rivalités qui n'engendrent que haine et rancœurs et à rassembler nos efforts au service de la paix par le dialogue. C'est pourquoi nous comptons sur l'appui constant de la communauté internationale à nos efforts de consolidation du dialogue inter-ivoirien, principal levier du retour de la confiance, de la paix et de la réconciliation nationale.

Le Gouvernement ivoirien prend donc acte de la déclaration à la presse faite ce jour sur la situation en Côte d'Ivoire par le Président du Conseil de sécurité, déclaration qu'il considère comme un encouragement à trouver une issue rapide à la crise.

La Côte d'Ivoire compte également sur le concours des institutions financières internationales et des pays développés pour la mise en oeuvre du Programme de reconstruction nationale et plus spécialement du DDR.

Qu'il me soit permis d'indiquer que l'indice de sécurité de l'ONU, à son niveau actuel, constitue malheureusement un facteur qui ne facilite pas les contacts et donc l'ouverture de négociations avec les institutions financières internationales. Sa révision à la baisse serait la bienvenue.

La Côte d'Ivoire adhère à tous les mécanismes de prévention et de gestion des conflits existants et entend s'impliquer entièrement dans toutes les initiatives prises en faveur de la paix et de la stabilité aux niveaux mondial, continental et régional. Dans ce cadre, elle apporte sa contribution à l'élaboration d'une stratégie de pacification et de stabilisation de la région ouest-africaine.

Les situations en République Démocratique du Congo, au Burundi, au Darfour, au Moyen Orient, et en Irak nous interpellent au plus haut point et nécessitent une attention soutenue de la communauté internationale. Elles démontrent également de manière indéniable la nécessité du renforcement du multilatéralisme dans le règlement des conflits que connaît le monde.

En ce qui concerne la réforme de l'ONU et particulièrement la réforme du Conseil de Sécurité, je voudrais réaffirmer le soutien de la Côte d'Ivoire à la « position commune africaine », plusieurs fois exprimée à cette tribune, en faveur d'un Conseil de Sécurité élargi, avec 2 sièges permanents et 3 autres sièges non permanents pour l'Afrique.

Monsieur le Président,

Les pays du tiers monde, qui doivent faire face à nombre de difficultés, ne pourront pas, à l'évidence, atteindre les objectifs du Millénaire alors que 2015 approche à grands pas.

Cependant, loin de se laisser gagner par le défaitisme, l'Afrique s'est dotée d'un nouvel instrument de développement, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), dont les recommandations sont intégrées dans les stratégies nationales et sous-régionales de développement et de lutte contre la pauvreté.

Le continent africain attend de la communauté internationale la mise en oeuvre des engagements issus des grandes conférences internationales, notamment ceux pris par le G8 en faveur du NEPAD.

Monsieur le Président, Honorables délégués,

Je voudrais clore mon propos par un appel à la solidarité de tous face aux nombreux périls qui menacent la paix et la sécurité internationale.

Dans cette optique, la Côte d'Ivoire invite au respect des engagements et des accords de paix conclus de concert par tous les Etats. De l'avis de mon pays, cet engagement actif et opiniâtre dans la prévention des conflits comporte au moins trois composantes: la diplomatie préventive fondée sur un système d'alerte rapide, l'éducation pour la paix et enfin, la lutte contre la pauvreté pour un développement durable.

Dès lors, les conditions d'une coexistence pacifique étant ainsi réunies, le monde entier pourra évoluer vers un mieux-être et un bonheur partagés.

Je vous remercie.

*